

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2011**

Délibération  
n°2011.12.259

Tarifs 2012 : mise à  
disposition d'un  
composteur  
individuel de jardin

**LE DOUZE DECEMBRE DEUX MILLE ONZE à 17h00**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **6 décembre 2011**

**Secrétaire de séance** : Stéphane CHAPEAU

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Anissa ACHARKI, Gérard ANDRIEUX, André BONICHON, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Bernard CONTAMINE, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, André LAMY, Dominique LASNIER, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Jean PATIE, Catherine PEREZ, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

**Ont donné pouvoir** :

Jean-François DAURE à Zahra SEMANE, Nicolas BALEYNAUD à Annette FEUILLADE-MASSON, Brigitte BAPTISTE à Jacques DUBREUIL, Jacky BONNET à Martine RIVOISY, Françoise COUTANT à Yves BRION, Janine GUINANDIE à Gérard DESAPHY, Redwan LOUHMAI à Dominique THUILLIER, Cyrille NICOLAS à Bernard CONTAMINE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT à André BONICHON

**Excusé(s) représenté(s)** :

Françoise LAMANT par Anissa ACHARKI, Jacques NOBLE par Gérard ANDRIEUX

**Excusé(s)** :

Nadine GUILLET, Frédéric SARDIN

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 DECEMBRE 2011**

**DELIBERATION  
N° 2011.12.259**

ENVIRONNEMENT / DÉCHETS MÉNAGERS

Rapporteur : Monsieur DOLIMONT

**TARIFS 2012 : MISE A DISPOSITION D'UN COMPOSTEUR INDIVIDUEL DE JARDIN**

La délibération n°31 du conseil communautaire du 25 janvier 2002, a fixé le tarif de mise à disposition d'un composteur individuel de jardin et de ses accessoires à 20 €.

En 2011, le coût d'achat, pour le GrandAngoulême, d'un composteur de jardin est de 35,58 € HT, soit 42,55 € TTC.

L'implication forte des usagers ayant un composteur et le déploiement de nouvelles actions de prévention dans le cadre du programme de prévention déchets, concernant notamment le compostage individuel, nous conduisent aujourd'hui à vous proposer le maintien du tarif à 20 € pour l'année 2012.

Cela constitue en outre une mesure d'égalité de traitement vis-à-vis de tous les usagers de ce service, quel que soit le soutien financier finalement obtenu auprès de l'ADEME et/ou de la région Poitou-Charentes.

Les objectifs techniques de cette mesure sont de favoriser et d'encourager le geste du tri, de dévier des ordures ménagères un flux de déchets qui peut être valorisé en amendement organique de fond et enfin de diminuer le tonnage des ordures ménagères résiduelles conformément aux objectifs du programme « prévention déchets » de l'agglomération.

Vu l'avis favorable de la commission environnement, cadre de vie et construction du 21 novembre 2011,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 1er décembre 2011,

**Je vous propose :**

**DE RECONDUIRE** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, le tarif 2011 pour la mise à disposition de composteurs individuels, soit 20 €.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**

**16 décembre 2011**

**Affiché le :**

**16 décembre 2011**